



U S A G E S
GROS ŒUVRE
(UGO)

Pont de fin d'année 2023-2024

PONT DE FIN D'ANNÉE (jours fériés et vacances de fin d'année 2023-2024)

Tableau de fermeture des ateliers et chantiers

Etant donné qu'une **semaine de vacances** doit obligatoirement être prise en **fin d'année**, le tableau de fermeture des ateliers et chantiers est le suivant :

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31
1	2	3	4	5	6	7

 2 jours ouvrables payés comme vacances
(28 et 29 décembre 2023)

 2 jours fériés
(25 décembre 2023 et 1^{er} janvier 2024)

 2 jours compensés
(26 et 27 décembre 2023)

Le travail s'arrêtera le vendredi **22 décembre 2023 à 17 heures** et reprendra le **mardi 2 janvier 2024 à 8 heures**.

N.B. : Selon leur propre calendrier, les entreprises ont la possibilité **d'avancer** la fermeture **avant** le pont de fin d'année ou de **retarder** la reprise du travail **après** ce même pont de fin d'année 2023-2024, en y intégrant des soldes éventuels d'heures supplémentaires et/ou de jours de vacances.

Remarque importante :

Les jours de vacances ne peuvent servir à la compensation d'éventuelles heures perdues pour cause d'intempéries. Ils doivent être rémunérés en sus (prorata temporis) en cas de résiliation du contrat de travail en cours d'année. Les vacances sont définis entre l'employeur et l'employé.